



Institut des Sciences Humaines & Spirituelles

Règlement intérieur de L'Institut des Sciences Humaines Et Spirituelles

Préambule

L'Institut des Sciences Humaines et Spirituelles a pour but :

- de donner aux élèves des connaissances en langue arabe et en science islamique.
- de favoriser leur épanouissement dans un environnement éthique.

1) LES HORAIRES DE COURS

Vous trouverez les jours et horaires de cours en présentiel et en distanciel sur notre site internet **ishes.fr**

2) ASSIDUITÉ

L'étudiant, étant le premier responsable de sa formation est tenu de travailler sérieusement et activement, ce qui suppose qu'en premier lieu il suive assidûment tous les cours dispensés dans sa discipline.

3) ABSENCES

Toute absence doit être excusée :

- à l'avance (en cas d'absence prévue)
- au retour (en cas d'absence imprévue)

4) PONCTUALITÉ

Eu égard au projet pédagogique et par respect des enseignants, la ponctualité est requise. Passé cinq minutes après le début du cours, le chargé d'enseignement peut refuser la présence de l'étudiant. Il lui appartient donc de noter ce retard et d'apprécier souverainement du maintien ou de l'exclusion de l'étudiant(e) de son cours.

5) DATES DES EXAMENS

Les dates d'examens sont établies en début d'année. Le calendrier détaillé sera envoyé à chaque étudiant.

6) FRAIS DE SCOLARITÉ

Chaque étudiant reçoit au début de l'année universitaire un échéancier des frais de scolarité. La scolarité peut selon le choix des familles être payée intégralement en début d'année scolaire par chèque, ou par prélèvement automatique trimestriellement ou mensuellement. Toute année scolaire commencée est due. Toutefois, si l'étudiant se désiste dans un délai de 15 jours à compter de la la date d'inscription, la cotisation sera remboursée excepté les frais d'inscription de 30€ par étudiant sera retenu.

7) ENGAGEMENT

- L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Institut.
- L'étudiant s'engage à utiliser les cours vidéo durant l'année scolaire et à un usage personnel. Il est strictement interdit de les partager à des tiers.
- L'étudiant s'engage à régler l'intégralité de la contribution financière annuelle en 1, 2, 3 ou 4 fois sans frais +30€ de frais de dossier.
- Un délai de rétractation de 15 jours est respecté à partir de la date d'inscription. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être fait (aussi bien pour les cours en présentiel et à distance).
- Lorsque l'on s'inscrit à l'Institut, nous nous engageons à l'année avec un enseignant mais aussi avec une institution qui s'organise et vit de l'équilibre de l'engagement mutuel. Par conséquent, il ne sera fait aucune remise ni aucun remboursement en cas de désistement en cours d'année ou d'absence temporaire.

Signature ou cocher la case correspondant à lu et signé